

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PAR APOWEB

**2ème année, redoublant**

* Du jeudi 18 août au vendredi 14 octobre 2022

ATTENTION : en raison de la fermeture annuelle de l’IUT du Havre aucune inscription ne sera possible du 13 juillet 2022 15h00 au 18 août 2022 9h00

**La CVEC**

**une démarche obligatoire à votre inscription**

**(sauf cas prévus d’exonération, voir site du CROUS)**

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué une **C**ontribution **V**ie **E**tudiante et de **C**ampus (CVEC). Pour plus de renseignements,consulter :<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette contribution est « destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d’éducation à la santé réalisées à votre intention »

Le montant de la CVEC est fixé à 95 €, et elle doit être acquittée auprès du CROUS : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

**Vous ne pourrez pas vous inscrire à l’IUT du Havre sans cette attestation**

**INSCRIPTION A L’IUT**

**Vous êtes déjà étudiant à l’IUT du Havre (B.U.T.) vous devrez vous réinscrire via** [**votre ENT**](https://cas.univ-lehavre.fr) **ou** <https://reins.univ-lehavre.fr>



ATTENTION

Les étudiant.e.s ayant été admis.e.s pour une formation en **alternance** doivent impérativement réaliser leur inscription en deux phases :

**1ère phase** : inscription administrative dématérialisée par APOWEB qu’il s’agisse d’une première inscription ou d’une réinscription

**2ème phase** : Renseigner le portail (Yparéo) du Centre de Formation d’Apprentis (C.F.A.) :

<https://univ-lehavre.ymag.cloud/index/preinscription/>

Attention, cette procédure n’est pas une inscription

*A noter pour vous inscrire :*

* Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois*.*
* Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l’application [<https://pjweb-primo.univ-lehavre.fr>]. Les formats attendus sont .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
* Pour consulter votre "dossier" inscription : <https://primo-consult.univ-lehavre.fr>. L’accès à cette plateforme se réalise à l’aide du code étudiant qui vous a été attribué lors de votre inscription.
* Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée.

Votre carte étudiante "papier" sera transmise **à votre secrétariat pédagogique**

En cas de difficulté veuillez contacter le service Formations de l'IUT par courriel à :

[iut-scol@univ-lehavre.fr](file:///\\oracle-zfs2\communs\iut-scol\private\scol\SITE%20IUT\2021-2022\iut-scol@univ-lehavre.fr%20) ou par téléphone aux : 02.32.74.46.04 ou 02.32.74.47.35

**Le service Formations de l'IUT sera fermé du mercredi 13 juillet 15h au lundi 22 août 2022 9h.**